

l'adhésion d'un pays au Traité sur la Non-prolifération constituera "un facteur important" dans la décision du Gouvernement du Canada de financer les exportations dans le domaine nucléaire. Le ministre a également communiqué que dans le domaine nucléaire, le Canada augmenterait son assistance technique aux pays en voie de développement qui sont parties au Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires. Cette assistance se ferait, à la fois bilatéralement et par l'entremise d'organismes multilatéraux appropriés comme l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le ministre canadien a toutefois déclaré:

"Mis à part la décision de mon pays d'accroître ou non son aide financière dans le domaine nucléaire, le Canada continuera à fournir aux autres pays les matières nucléaires, l'équipement et l'assistance technologique nécessaires à la condition expresse, solidement étayée par des engagements astreignants, que les fournitures canadiennes ne serviront pas au développement ou à la fabrication de dispositifs nucléaires explosifs, quelqu'en soit l'usage qu'on veut en faire. Cette politique s'applique à tous les pays, sans distinction. Le Canada est bien déterminé à ce que son assistance, dans le domaine nucléaire, ne puisse d'aucune façon contribuer à la fabrication de dispositifs nucléaires explosifs."

M. MacEachen a insisté sur l'importance vitale qu'il y a à favoriser un système plus rigoureux de garanties internationales. Le contrôle, par l'Agence internationale de l'énergie atomique des engagements de garanties fournies par des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au traité, constituait peut-être, selon lui, l'aspect le plus réussi du traité.

Il devait dire à ce sujet: "Comme de plus en plus de pays non dotés d'armes nucléaires parties au traité développent leurs possibilités en énergie nucléaire, le rôle des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique appliquées à ces pays devient plus important. Ces garanties réassurent les pays voisins et coopérants puisque l'emploi de l'énergie nucléaire ne serait pas détourné vers la fabrication de dispositifs nucléaires explosifs."

Les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la Non-prolifération devraient manifester leur soutien aux buts du traité en acceptant eux-mêmes les garanties, a dit, en substance, M. MacEachen. Il a incité l'Union soviétique à se joindre aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a émis l'espoir que cette ligne de conduite sera suivie d'une cessation de leur production de matières fissiles à des fins militaires.